



HAL
open science

Les archives de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine : un chantier d'avenir ?

Emmanuelle Picard

► To cite this version:

Emmanuelle Picard. Les archives de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine : un chantier d'avenir?. ROLLET Laurent. Mémoire et culture matérielle de l'Université, Presses universitaires de Nancy, pp.51-62, 2008. halshs-00321311

HAL Id: halshs-00321311

<https://shs.hal.science/halshs-00321311>

Submitted on 12 Sep 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Emmanuelle PICARD, « Les archives de l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine : un chantier d'avenir ? », in L. Rollet (dir.), *Mémoire et culture matérielle de l'Université*, Presses universitaires de Nancy, 2008, pp. 51-62.

L'histoire de l'enseignement supérieur à l'époque contemporaine est un chantier encore peu investi par les historiens et les autres spécialistes des sciences sociales. Si les travaux d'histoire intellectuelle portant sur les disciplines scientifiques ont connu un véritable essor ces dernières années, l'histoire des établissements d'enseignement supérieur, tout comme celle de l'administration et de la politique éducative en direction du supérieur restent largement à écrire, à l'exception de quelques institutions ayant profité d'une commémoration pour réaliser un travail sur leur histoire. De nouvelles pistes s'ouvrent cependant aujourd'hui autour des questions de la territorialisation des savoirs, de l'analyse des systèmes locaux d'innovation adossés aux établissements d'enseignement supérieur et de manière plus générale sur l'articulation des niveaux locaux et nationaux.

Une des explications à cette carence historiographique réside dans la difficile accessibilité des sources nécessaires pour mener à bien de véritables enquêtes historiques sur l'enseignement supérieur français à l'époque contemporaine. Les archives sont rares, dispersées quand elles existent, voire ont parfois totalement disparu et sont de toute façon difficilement accessibles. Ce n'est que récemment qu'ont été mises en place un certain nombre d'initiatives visant à synthétiser l'information éparse, à faire des états des lieux des sources disponibles et à créer des réseaux de chercheurs et d'archivistes autour de ces questions¹.

Ce texte s'organisera en premier lieu autour d'une présentation générale du problème des archives de l'enseignement supérieur, appuyée sur un état des lieux de la situation actuelle ; puis, dans un second temps, nous tenterons d'expliquer cette situation avant de présenter les principales initiatives en cours.

Quand on s'intéresse aux archives de l'enseignement supérieur français aux XIXe et XXe siècles, on se trouve en présence de sources très différentes, tant dans leurs formes que dans leurs statuts. On peut établir de rapides distinctions entre archives publiques et archives privées, mais aussi entre archives administratives et archives scientifiques, entre archives centrales (de la tutelle) et fonds propres (de l'établissement). Nous considérerons essentiellement, dans cet article, le cas des archives de l'enseignement supérieur public, le seul ayant une obligation légale de conservation. Les archives des établissements privés sont, sans aucun doute, dans une situation encore plus problématique que celle de leurs homologues publics, du fait de l'absence de toute obligation et de structures naturelles d'accueil de tels fonds. Encore différente est la problématique des archives privées, indépendantes de l'activité administrative ou scientifique de l'enseignement supérieur, comme les archives des syndicats enseignants ou étudiants et qui ne relèvent pas non plus d'une obligation de dépôt légal. Elles bénéficient cependant de la mise sur pied d'un groupe de recherche sur l'histoire des mouvements étudiants (Germe) qui a pris en charge la question de ces archives au travers du CME (Conservatoire des mémoires étudiantes) et de la Mission CAARME².

En matière d'archives publiques, nous pouvons distinguer trois types de fonds, qui correspondent grossièrement à trois ensembles de producteurs spécifiques :

¹ La seconde édition du livre dirigé par Thérèse Charmasson, *Histoire de l'enseignement XIXe-XXe siècles, guide du chercheur* (Lyon : INRP-CTHS, 2006) vient de paraître. Il se présente comme la synthèse essentielle sur ces questions.

² Le CME : <http://www.cme-u.fr/index.php?rubrique=accueil>.

- les archives centrales, produites par l'ensemble des administrations en charge de ces questions (ministères, rectorats, inspections académiques) ;
- les archives propres des établissements, depuis les procès-verbaux jusqu'aux listes d'étudiants, en passant par les affiches de cours, les budgets, les plans... soit l'ensemble des sources produites au sein même de l'établissement concerné dans le cadre de son activité administrative ;
- enfin les archives dites scientifiques, qui sont le produit de l'activité de recherche et d'enseignement de l'université, qu'elle soit individuelle (enseignant, chercheur...) ou collective (laboratoire).

Les archives centrales, ou archives de la tutelle (qui peut être, selon l'établissement concerné, le ministère de l'Éducation nationale, un autre ministère ou une autre administration), sont incontestablement les plus aisément accessibles, au travers des fonds conservés au Centre historique des archives nationales³. Ceux-ci sont organisés en séries correspondant aux différents ministères ou services, la série concernant l'Éducation nationale étant cotée F17 pour la période 1789-1958 et disposant d'un certain nombre d'inventaires. Les documents postérieurs (ou versés postérieurement) sont déposés au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, selon un numéro d'ordre et peuvent être retrouvés par une interrogation avec des mots-clés de la base Priam3. Ces archives représentent une masse considérable dans laquelle il est parfois très difficile de trouver l'information recherchée, les inventaires les plus anciens manquant de précision dans leur description des dossiers. Ces dernières années, un effort important a été réalisé pour produire des instruments thématiques à partir des séries F17 et AJ 16 (Rectorat de Paris) pour le XIXe siècle. On les trouve dans la rubrique « instruments de recherche et bases de données » du site du CHAN, où est mise en ligne la liste détaillée des inventaires et répertoires disponibles, et pour certains, téléchargeables en ligne. Deux exemples de ce travail poursuivi sous la responsabilité de Armelle Le Goff, responsable des séries F17 et AJ16 au sein de la section du XIXe siècle : le répertoire de l'Inspection générale de l'enseignement supérieur (1831-1912) réalisé par Danis Habib en 2006 et surtout le répertoire méthodique des dossiers relatifs à l'enseignement médical pour le XIXe siècle (1790-1914) réalisé par Armelle Le Goff et Edith Pirio la même année.

Les fonds propres des établissements posent en revanche de nombreux problèmes. Aux termes de la circulaire de 1970, les établissements d'enseignement supérieur publics⁴ ont l'obligation de déposer leurs archives auprès des archives départementales du département où ils ont leur résidence administrative, exception faite des établissements du départements de la Seine dont le récipiendaire est le Centre historique des archives nationales⁵. Cette circulaire était accompagnée de l'injonction de déposer rapidement toutes les archives antérieures à 1940. Dix ans plus tard, la mission des archives du ministère de l'Éducation nationale a lancé un enquête, auprès des archives départementales, afin d'en évaluer les effets⁶. En ce qui

³ A un niveau inférieur, les inspections d'académie et les rectorats ont, dans une large mesure, versé leurs fonds aux archives départementales. On retrouve donc aisément les dossiers concernant l'enseignement supérieur, même si la structure non thématique du fond W (dans lequel s'effectuent les versements des documents postérieurs à 1940) et l'absence d'inventaires récapitulatifs entraînent le plus souvent un émiettement important de l'information.

⁴ C'est également le cas des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

⁵ On trouvera l'ensemble des textes réglementaires concernant les archives de l'Éducation nationale depuis 1932 dans Charmasson Thérèse (prés.), *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris : CTHS, 2005, pp. 269-299.

⁶ La présentation détaillée de cette enquête ainsi que sa mise en perspective historique se trouvent dans Benrekassa Hélène et Charmasson Thérèse, « Archives des administrations et des établissements scolaires : bilan

concerne l'enseignement supérieur, le bilan s'est avéré faible, deux départements ayant à eux seuls versé le tiers du total (Isère et Bas-Rhin). Il s'agissait essentiellement d'archives administratives concernant le fonctionnement des facultés ou la scolarité. Rarissimes étaient les archives « touchant à l'organisation générale de l'enseignement et de la recherche ».

Trente-cinq ans plus tard, cette circulaire a été complétée par un nouveau texte (instruction n° 2005-003 du 22-2-2005, publiée dans le *Bulletin Officiel* n° 34 du 16 juin 2005). Son introduction expose les raisons qui ont entraîné la mise en oeuvre d'une instruction supplémentaire et qui tiennent avant tout aux nécessités qu'impose la masse sans cesse croissante des documents produits par l'administration de l'Éducation nationale. La période des années soixante tout d'abord, puis celle des années quatre-vingt-dix ont été des moments d'augmentation exponentielle des effectifs enseignants et étudiants, ainsi que du nombre des établissements et de leurs implantations. Devant un tel afflux, il semblait nécessaire à la tutelle de rappeler les règles de tri et de conservation des documents émanants de ces établissements et d'appeler ces derniers à mettre en place « un service ou une cellule spécifique » dont la fonction sera d'assumer la gestion des archives intermédiaire, charge que les archives départementales ne peuvent assumer. Physiquement, les archives peuvent être conservées aussi bien au sein de l'établissement que par les archives départementales, voire aux Archives nationales pour les établissements dépendants du Rectorat de Paris : dans des conditions qui permettent une bonne communicabilité. Dans la pratique, cette disponibilité est exceptionnelle : seules cinq universités sont en octobre 2006 dotées d'un service d'archives reconnu par la direction des archives de France (Paris IX-Dauphine, Paris VII-Jussieu, Mulhouse, Université de technologie de Compiègne et Mulhouse). Parmi eux, seuls deux ont effectué le travail d'inventaire et de mise en ligne qui permet de donner une véritable visibilité à leurs fonds (Toulouse 1 et Mulhouse⁷). Si l'on voit petit à petit nommer des personnes ressources en matière d'archives au sein des universités, la très grande majorité n'ont pas, à ce jour, entamé le travail de traitement de leurs archives. La situation est identique en ce qui concerne les écoles d'enseignement supérieur publiques, soumises aux mêmes obligations que les universités en ce domaine. Rares sont celles qui, à l'occasion généralement d'une commémoration ou d'un déménagement, ont pris en charge leurs archives, soit par le classement et la mise à disposition des chercheurs au sein même de l'établissement (École Polytechnique, EHESS), soit par le dépôt aux archives départementales, ou aux archives nationales pour les écoles parisiennes (ENS Ulm, ENS Fontenay et Saint Cloud, EPHE).

L'enseignement supérieur privé n'a, pour sa part, aucune obligation en termes de conservation et de dépôt d'archives. La situation y est encore plus problématique de ce fait et l'hétérogénéité des situations (statuts, tutelle...) rend impossible toute recherche synthétique.

Restent les archives dites scientifiques, qui sont le produit direct des activités d'enseignement et de recherche. Elles soulèvent de nouveaux problèmes, qui sont pour partie liés à leur statut (archives privées du fait de la notion de droit d'auteur, ou archives publiques produites dans le cadre de l'activité d'agents de l'État ?) et pour partie aux conditions même de leur production-utilisation-conservation par leur(s) producteur (s). Force est de constater qu'elles sont très faiblement présentes dans les services d'archives, même si la constitution d'une base de données sur les archives privées conservées par les archives nationales et les archives départementales (BORA : <http://daf.archivesdefrance.culture.gouv.fr/sdx/ap/>) permet de repérer facilement celles qui ont été déposées. Une première enquête, initié par Thérèse

de dix ans de versements », *Histoire de l'éducation*, n° 18, 1983 ; reproduit dans Charmasson Thérèse (prés.), *Archives et sources...*, *op. cit.*

⁷ Respectivement accessibles en ligne aux adresses suivantes : Toulouse (http://www.univ-tlse1.fr/63962816/0/fiche___pagelibre/) et Mulhouse (<http://www.archives.uha.fr/>).

Charmasson, a été lancée au sujet des archives scientifiques relevant des sciences exactes⁸. Par ailleurs, des archives scientifiques émergent parfois lors de situations d'urgence. Ainsi, l'opération de désamiantage de l'université de Jussieu a-t-elle été l'occasion de la découverte d'un manuscrit extrêmement intéressant du mathématicien Doebelin⁹ En ce qui concerne les sciences humaines, une enquête a été initiée récemment dans le cadre d'une collaboration entre des universitaires et la Direction des Archives de France, appuyé sur le réseau de MSH¹⁰. Enfin, certaines institutions comme l'EHESS sont légataires d'archives scientifiques de leurs anciens membres¹¹

L'état des lieux est globalement préoccupant, en ce sens que la règle semble plutôt être la rareté, la disparité et la dispersion. Cette situation est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une forte injonction publique et centralisée (la nécessité du dépôt dans le cadre des services des Archives de France) et qu'elle ne produit qu'une faible réponse des institutions concernées. En revanche, cette dernière permet de déjouer l'absence des fonds propres grâce au fait que les archives de la tutelle contiennent de nombreuses pièces émanant directement des établissements, qu'il s'agisse des correspondances avec les différents services de cette tutelle ou encore de l'envoi de documents produits par l'université et conservés dans les fonds ministériels. Ainsi, on retrouve au sein des cartons de la série F17 de nombreuses sources précieuses à qui veut réaliser l'histoire d'une institution d'enseignement supérieur publique, comme les comptes rendus des séances officielles de rentrées des facultés. Enfin, le système français de gestion centralisée du personnel enseignant (au moins pour l'enseignement supérieur) entraîne la concentration dans les fonds du ministère de l'ensemble des dossiers individuels de personnels, permettant toutes sortes de travaux biographiques et prosopographiques¹². Enfin, d'autres pistes peuvent être explorées au sein des autres séries des archives départementales (M, N ou O contiennent un certain nombre de sources qui ont trait à l'enseignement supérieur, à son financement, aux questions d'ordre public...), ainsi bien sûr que dans les archives des établissements de recherche¹³.

L'émiettement considérable des fonds concernant l'enseignement supérieur public, leurs difficultés d'accès, le recours ultime aux archives centralisées de la tutelle sont autant de différences profondes avec un grand nombre de pays occidentaux dans lesquels les universités sont dépositaires de leurs archives, qu'elles gardent soigneusement et valorisent de différentes façons¹⁴.

La situation française prend racine dans les caractéristiques même de la mise en place et du fonctionnement de son dispositif d'enseignement supérieur aux lendemains de la

⁸ Citons parmi d'autres, l'une des contributions les plus récentes sur ce sujet : Charmasson Thérèse, « Les archives des sciences en France : réalisations et projets », in Sébastien Laurent (éd.), *Archives « secrètes », secret d'archives ? Historiens et archivistes face aux archives sensibles*, Paris : CNRS, 2003.

⁹ Stéphanie Méchine, Thérèse Charmasson et Marc Petit, « Archives et manuscrits de Wolfgang Doeblin », *Revue d'histoire des sciences*, 58/1, 2005.

¹⁰ La revue *Genèses* a publié récemment un très intéressant dossier sur cette question, avec notamment un article de Bertrand Müller qui pose clairement le problème de la spécificité des archives des sciences sociales et une présentation de l'enquête par Serge Wolikow. *Genèses*, n° 63, 2006.

¹¹ Brigitte Mazon, « L'historien et ses archives », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 69, 2003.

¹² Voir à ce sujet la communication d'Armelle Le Goff et Emmanuelle Picard, « Etudiants et enseignants : du dossier individuel à la prosopographie » lors de la journée d'études organisée par le Centre historique des archives nationales, le 24 octobre 2006, autour des « Dossiers nominatifs au XIXe siècle ».

¹³ CNRS, INSERM, INED... nombreux sont les organismes de recherche à avoir mis en œuvre une politique d'archives, souvent là encore à l'occasion d'opérations de commémoration. On trouve leurs coordonnées sur le site des Archives de France : <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/fr/annuaire/DAFetspub.html>.

¹⁴ Et cela n'a que peu à voir avec le caractère public ou privé des établissements.

Révolution française qui a mis fin à la logique d'établissement qui prévalait sous l'Ancien Régime. Les universités constituaient alors des corporations, disposaient de chartes, de textes spécifiques, et d'un lien profond avec la ville dans laquelle se trouvaient. Les résidus, réels ou phantasmés, de cette période se retrouvent aujourd'hui dans les histoires plus ou moins hagiographiques des universités françaises qui fleurissent depuis une décennie. L'université y est pensée comme une entité historique autonome et cohérente, depuis sa fondation, généralement médiévale, jusqu'à sa refondation au XIXe siècle ou parfois beaucoup plus tardivement.

Les conditions de la remise en place d'un dispositif d'enseignement supérieur public (avec interdiction de l'enseignement supérieur privé), sous le premier Empire, entraînent une modification profonde de la structure spatiale et administrative préexistante. Le processus prend du temps et, durant la première moitié du XIXe siècle, la succession des créations et des suppressions d'établissements empêche la pérennisation des facultés provinciales dont le réseau ne sera durablement fixé qu'à partir de 1854. Durant toute cette période, l'entité administrative effective est la faculté, l'université n'existant pas¹⁵. De fait, les relations verticales entre chaque faculté et la tutelle (le recteur, le ministère...) prime sur les liens horizontaux entre les différentes facultés implantées dans une même ville. La réforme de la fin du XIXe siècle, dite réforme Liard, entreprend de recréer des universités, réunion des facultés locales, disposant d'une certaine autonomie. Elle ne remet cependant pas en cause la verticalité du processus relationnel : c'est toujours la relation duale entre une faculté et la tutelle, voire une discipline académique et la tutelle qui l'emporte sur toutes les possibilités d'action conjointe des facultés d'une même université. Cet état de fait est rendu possible par l'organisation même des services ministériels, qui privilégient une logique de gestion sectorielle à une approche en terme d'établissements¹⁶. La situation des personnels enseignants en est un bon indicateur. À la différence de l'Ancien Régime, les enseignements du supérieur n'appartiennent plus à une institution locale mais à un corps unique et unifié, l'Université impériale, qui regroupe l'ensemble des enseignants, du secondaire au supérieur. Dans les premières années du XIXe siècle, les professeurs des facultés des arts (lettres et sciences) sont tout simplement les professeurs du lycée du chef-lieu de l'académie où siège l'université. Les ordres d'enseignement n'organisent pas, dans un premier temps, les corps enseignants. Il s'ensuit la création d'une administration en charge des personnels de l'Instruction publique au sein du ministère, et distincte des services responsables des établissements. Ainsi, dès l'origine, il y a rupture entre les enseignants et l'établissement auquel ils appartiennent, rendant tout processus d'identification illusoire. La distinction croissante entre les enseignants des différents ordres d'enseignement n'a cependant pas transformé fondamentalement cette caractéristique du ministère : au XXe siècle, les enseignants du supérieur forment un corps (voire deux ou trois) spécifiques dont les modes de recrutement et de gestion des carrières continuent à se faire au niveau national, même si les commissions de spécialistes sont locales. Les formes des concours, les carrières, l'évaluation scientifique, sont construites autour d'une norme unique, interchangeable, jusqu'à la lourdeur matérielle qu'implique la nécessité de recruter dans la même quinzaine tous les enseignants pour la rentrée suivante. Indice très fort de cette concentration, le fait que le personnel soit géré par une direction spécifique et autonome¹⁷.

¹⁵ Le terme d'Université impériale ne désigne en rien l'enseignement supérieur mais tout le dispositif d'enseignement public.

¹⁶ Cf. les travaux de C. Musselin, et en particulier, *La longue marche des universités françaises*, Paris : PUF, 2001.

¹⁷ Cf. C. Musselin, *Le marché des universitaires, France, Allemagne, Etats-Unis*, Les Presses de Science Po, 2006.

On retrouve la même absence d'autonomie quand on considère les choix scientifiques et pédagogiques qui ont pour cadre un établissement universitaire : la création d'une chaire est une opération relevant de l'administration centrale, qui arbitre donc, souvent par des considérations budgétaires, entre les demandes qui émanent des établissements. Les postes sont concédés au coup par coup, selon des logiques qui ne prennent pas en compte la cohésion scientifique des universités mais des logiques propres à la discipline concernée. Ce n'est que récemment, depuis une dizaine d'années, que la notion d'établissement, ou tout simplement d'université, semble s'imposer dans le cadre formel qu'organise la négociation avec le ministère d'un projet d'établissement.

De ce fait, il n'y a pas de culture d'établissement, au sens d'un attachement de ses membres à une université, ou même à une faculté, qui ferait primer le lieu sur la discipline ; pas plus qu'il n'y a d'identité scientifique ou locale fortement affirmée. On pourrait nuancer cette appréciation par l'apparition, à la suite de la réforme Liard de chaires locales, décidées et financées localement (en particulier en sciences appliquées)¹⁸ ainsi que par la définition de chaires d'histoire et de langue régionales en liaison avec la localisation de la faculté concernée. Il faut cependant relativiser ce phénomène, qui reste très limité dans son développement et ses effets. À terme, les nouvelles chaires sont intégrées dans le dispositif général et perdent leur spécificité pour devenir une matière dominée dans un cursus généraliste. Quant à la science appliquée, elle contribue au développement d'instituts qui deviendront ENSI après la seconde guerre mondiale, perdant à leur tour leurs caractéristiques propres.

Ni logique scientifique, ni unité professionnelle, les facultés créées dans le cadre de l'Université impériale sont autant d'entités autonomes. Leur proximité est bien davantage avec leurs homologues répartis sur tout le territoire (droit, médecine, lettres et sciences) que dans leurs relations avec les autres facultés proches géographiquement. L'université contemporaine ne s'est donc jamais vécue comme une entité mais plutôt comme la coexistence de sous-entités, les facultés, quand l'atomisation ne fonctionnait pas à un niveau encore plus faible (disciplines académiques par exemple). De ce constat historique découle l'explication de la faiblesse des archives des universités, qui ne pouvaient, dans ce cadre, représenter un enjeu en terme de mémoire de l'institution productrice. On comprend mieux également la richesse des fonds ministériels, rattachés et conservateurs méticuleux des archives de la relation verticale qui les unissait aux établissements. On peut aussi voir dans la mise en place très récente des premiers services d'archives des universités un effet de la logique de contractualisation par établissement évoquée plus haut.

À l'inverse, les établissements d'enseignement supérieur doté d'une identité forte, comme l'École Polytechnique ou l'École normale supérieure, ont travaillé conjointement la question des leurs archives et de leur histoire, dans le cadre d'opérations de commémoration¹⁹. D'autres établissements publics ont également été à l'origine indirecte de

¹⁸ Depuis les travaux de Mary-Joe Nye, *Science in the provinces, Scientific communities and provincial leadership in France, 1860-1930* (Berkeley : University of California Press, 1986), un ensemble de recherches sur les relations entre l'enseignement supérieur et le territoire dans lequel il s'inscrit se sont développées, en particulier en France. Citons, parmi d'autres, les thèses récentes d'Anne Bidois sur Rouen et d'Emmanuelle Robert sur Nantes, ou encore le projet fédéré autour d'un pôle scientifique nancéien.

¹⁹ Pour l'ENS, en plus de l'abondante bibliographie produite à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de l'école en 1994, un guide spécifiquement dédié aux archives a été publié : Hummel Pascale, Lejeune Anne, Peyceré David, *Pour une histoire de l'école normale : sources d'archives*, Paris : Presses de l'école normale supérieure-Archives nationales, 1995. L'école Polytechnique n'a pas réalisé de publication semblable, ayant fait le choix de conserver par devers soi les archives dans le cadre de sa bibliothèque (cf. Bayle Nadia et Billoux Claudine, « Le nouveau classement thématique des archives de l'école polytechnique », *Revue d'histoire des*

la réalisation d'inventaires, par le biais des conservateurs des archives nationales comme l'école des Beaux-Arts²⁰, ou le Conservatoire national des arts et métiers²¹.

Malgré les quelques réalisations évoquées ci-dessus, la situation d'ensemble reste problématique et ne contribue pas au développement d'une histoire de l'enseignement supérieur qui ne se limite pas à sa dimension intellectuelle et scientifique. La mise en place, au sein du Service d'histoire de l'éducation (INRP-ENS)²², d'un programme dédié à l'histoire de l'enseignement supérieur répond à la volonté de développer les recherches dans ce domaine. Dès lors, la question des archives devient centrale et se trouve constituer l'objet d'une partie du travail des chercheurs engagés dans ce programme. Un séminaire s'est tenu durant le second semestre de l'année 2005-2006 autour du thème des « sources, objets et méthodes de l'histoire de l'enseignement supérieur en France aux 19e et 20e siècles ». En juin 2006, le Service d'histoire de l'éducation a lancé une liste de discussion publique dédiée à la question des archives de l'enseignement supérieur : Ramuse (<http://listes.inrp.fr/www/info/ramuse>). En 2007, une enquête coordonnée par la Direction des archives de France, le Service d'histoire de l'éducation (INRP-ENS) et la Mission CAARME sera lancée dans l'ensemble du réseau des archives de France (centres des archives nationales, archives départementales et municipales) et auprès des établissements d'enseignement supérieur publics afin de faire un état des lieux des fonds conservés. Elle permettra l'établissement d'une base de données sur les archives des établissements, accessible en ligne.

La publicité autour de ces réalisations permettra peut être d'accélérer la prise de conscience par les responsables politiques, scientifiques et administratifs de l'importance des archives universitaires.

Emmanuelle Picard
Service d'histoire de l'éducation, INRP-ENS
<http://www.inrp.fr/she>

sciences, n° 1, 1985). Il n'en reste pas moins que le bicentenaire a été là aussi l'occasion de réfléchir à la question des archives et de leur valorisation.

²⁰ Labat-Poussin Brigitte et Obert Caroline, *Archives nationales. Archives de l'école nationale supérieure des beaux-arts. Inventaire*, Paris : Centre historique des archives nationales, 1998.

²¹ Fontanon Claudine et Girard Thinaut, « Les archives du Conservatoire national des arts et métiers : leur utilisation par les travaux du bicentenaire. L'invention d'un professionnel des archives dans un grand établissement scientifique. L'exemple du conservatoire national des arts et métiers », in « Les archives scientifiques », *La Gazette des archives*, n° 179, 1997.

²² INRP-ENS, <http://www.inrp.fr/she>.